

De : Vincent Rusé

Envoyé : dimanche 9 mai 2021 21:47

À : mairie.primelin@wanadoo.fr

Objet : Enquête publique PLU

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Après examen du projet de PLU de Primelin, je constate que celui-ci ne prend pas suffisamment en compte le caractère spécifique de notre commune sur le point suivant :

Primelin a une grande façade en front de mer avec des champs pour beaucoup encore entourés de murets en pierre. Cela fait partie de la beauté du paysage de notre commune et a une grande importance dans le cadre de la biodiversité, ces murets étant souvent bordés d'arbustes permettant aux oiseaux de nicher. Il conviendrait donc que le PLU mentionne la nécessité de conserver ces murets et ces haies et interdise leur suppression qui se produit dès qu'un exploitant agricole reprend une surface qui jouxte un champ qu'il exploite.

Par ailleurs je constate que les engins agricoles sont de plus en plus volumineux et inadaptés à notre territoire, surtout en front de mer, frôlant à certains endroits les murs des maisons et créant des vibrations qui risquent de faire s'écrouler ces murs et murets de pierre qui font la beauté du site et sont importants pour l'essor touristique de notre commune.

La dimension de ces engins n'est pas adaptée à l'infrastructure routière de notre commune sur la partie côtière et plus particulièrement sur les chemins de la pointe du Castel qui sont de plus en plus dégradés, même en bordure du GR 34 et alors même que cette zone est classée NS.

Bien cordialement

Vincent Rusé